



**Communiqué de presse n°74 du 26 novembre 2012**

Déclaration de Marcel Grignard, secrétaire national

**Cotisation syndicale et crédit d'impôts  
Enfin l'équité**

Tél  
01 42 03 80 12  
fax  
01 53 72 85 71  
presse@cfdt.fr

Contact :  
**Damien Cerqueus**  
Attaché de presse

Isabelle Poret  
Assistante

Isabelle Perrin  
Responsable  
de la communication

Le Sénat vient de voter la création d'un crédit d'impôt pour les salariés adhérents à un syndicat et qui ne sont pas imposables. Le gouvernement a annoncé son appui à cette proposition.

La CFDT se réjouit de ces décisions qui établissent enfin une équité entre les salariés. Le crédit d'impôt permettra en effet aux salariés de récupérer les deux tiers de leur cotisation syndicale qu'ils soient ou non imposables.

C'est une très ancienne revendication de la CFDT qui se concrétise. Cette mesure d'équité est aussi une incitation à rejoindre une organisation syndicale, moyen pour de nombreux salariés de défendre leurs intérêts et les intérêts collectifs des salariés dans un monde en profonde mutation.

La CFDT attend de la suite des travaux du Parlement une adoption définitive de ce projet de loi.